



La première liste annuelle des
« 10 enjeux environnementaux majeurs »
en Acadie

le 4 septembre 2020

Résumé

Le projet de *Sentinelle de la côte et forêt acadienne*, créé par l'organisme Nation Prospère en janvier 2020 pour veiller à la protection des eaux côtières, des eaux naturelles, des eaux potables et des éléments distinctifs de la forêt acadienne, rend public son premier rapport annuel détaillé des 10 enjeux environnementaux majeurs en Acadie. Ce rapport a pour objectif de :

- Sensibiliser le public, l'industrie et les décideurs aux enjeux environnementaux les plus pressants en Acadie.
- Encourager les partis responsables à corriger les torts qu'ils font à l'environnement.
- Recommander des solutions efficaces à ces enjeux environnementaux majeurs.

Voici donc la première liste des 10 enjeux environnementaux majeurs de l'Acadie en 2020 avec une liste des parties responsables :

Les 10 enjeux environnementaux majeurs	Agences et partis responsables
1. Eaux usées non traités	Diverses municipalités et usines de transformation, financement fédéral et des provinces.
2. Épandage de glyphosates en forêt	Industrie forestière, les ministères des Ressources naturelles du N.-B. et de la N.-É., Santé Canada
3. Coupe à blanc dans la forêt acadienne	Industrie forestière et les ministères des Ressources naturelles du N.-B. et de la N.-É.
4. Pollution de champs électromagnétiques	Industrie de télécommunication, CRTC et Santé Canada
5. Centrales au charbon	Nova Scotia Power et Énergie NB
6. Effluent des usines de pâtes et papiers	Industrie forestière et Environnement Canada
7. Pont-jetée de la rivière Avon	Ministère des Transports et de l'infrastructure N.-É.
8. Engins de pêche fantômes	Industrie de la pêche, Ministère Pêches et Océans
9. Consommation excessive de l'eau potable	Diverses industries et municipalités
10. Accès public aux plages et rivières	Diverses municipalités

Auteurs du rapport

Wanzor Beaubrun, recherche et rédaction, Sentinelle de la côte et forêt acadienne

Daniel LeBlanc, direction et rédaction, Sentinelle de la côte et forêt acadienne

<https://coteacadienne.ca/>

Introduction

La mission du projet *Sentinelle de la côte et forêt acadienne* est de protéger les eaux côtières et les eaux récréatives, les eaux naturelles (rivières, lacs, terres humides), les sources d'eaux potables de l'Acadie et les éléments distinctifs de la forêt acadienne. Le projet entreprend des actions de surveillance, de conservation ou de restauration des écosystèmes et de la biodiversité pour le bienfait et la santé des populations animales et humaines qui en dépendent.

Pour l'année 2020, *Sentinelle de la côte et forêt acadienne* rend public son premier rapport annuel détaillé des 10 enjeux environnementaux majeurs en Acadie. Ce rapport a pour objectif de :

- Sensibiliser le public, l'industrie et les décideurs aux enjeux environnementaux les plus pressants en Acadie.
- Encourager les partis responsables à corriger les torts qu'ils font à l'environnement.
- Recommander des solutions efficaces à ces enjeux environnementaux majeurs.

Méthodologie

Dans ce rapport, le terme « enjeu majeur » utilisé ici fait référence à des activités entreprises par des corporations, des communautés ou des agences gouvernementales ayant des impacts négatifs multiples et à long terme sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air, l'intégrité écologique des écosystèmes et sur la santé animale et humaine en Acadie. Les critères suivants ont été utilisés pour choisir les 10 enjeux environnementaux de l'Acadie en 2020 :

1. Des activités ayant des impacts négatifs multiples sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air et les écosystèmes.
2. Des activités ayant pour risque de mettre en danger la santé animale et humaine.
3. Des activités ayant des impacts négatifs à court et à long terme sur la forêt acadienne, l'habitat du poisson et l'accès public aux plages et aux rivières.

Catégorie : eaux côtières et eaux récréatives

1. Eaux usées non traitées

Au Nouveau-Brunswick comme dans les autres provinces de l'Atlantique, les effluents d'eaux usées provenant des communautés sont rejetés principalement dans les eaux marines. Or, moins de 50 % de ces eaux usées ont subi un niveau de traitement secondaire ou adéquat. Dans certaines municipalités du Nouveau-Brunswick, à Petit-Rocher et à Shediac par exemple, le problème des eaux usées non traitées représente un enjeu majeur pour la santé humaine et la santé des écosystèmes et des plages. Dans le cas de Petit-Rocher, de 1000 à 8000 mètres cubes d'eaux usées non traitées (domestiques et de pluie) sont déversés mensuellement dans la baie des Chaleurs.

Les eaux usées domestiques, soit les eaux ménagères issues des douches, des bains et des éviers ainsi que le rejet des toilettes non traitées, peuvent représenter des risques de contamination. Les eaux usées des toilettes contiennent de la matière organique issue des déjections. Cette matière organique est une source de trois polluants majeurs de nos cours d'eau : le carbone, le phosphore et les nitrates. Selon les données de recherche de l'Environnement Canada sur la qualité des eaux et la protection de la vie aquatique, l'absorption de nitrate par des vertébrés et invertébrés peut conduire à une anoxie mortelle en cas de besoin soudain d'oxygène supplémentaire chez les poissons. Les eaux ménagères contiennent entre autres des détergents, des résidus organiques, des solvants, des parfums, des agents de blanchissage et des adoucissants. Ces produits nettoyants domestiques sont constitués de milliers de produits chimiques aux formes variées et dont la persistance dans l'environnement varie.

Solutions pour régler le problème

- Mettre en place un important fonds fédéral et provincial d'urgence qui vise à aider les municipalités à disposer des technologies pour mieux traiter leurs eaux usées.
- Sensibiliser et conscientiser les membres des communautés concernés sur les risques de cet enjeu à court et à moyen terme.
- S'assurer également que l'ensemble des usines de transformation des produits de la mer disposent de technologies adéquates pour traiter leurs eaux usées.

Catégorie : forêt acadienne

2. Épandage de glyphosates

Chaque année, des dizaines de milliers de kilogrammes de glyphosate sont pulvérisés sur les forêts des terres publiques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. On estime à 13,000 hectares de forêts des terres publiques du N.-B. qui sont arrosés chaque année avec des herbicides pour tuer le bois dur et les plantes qui rivalisent avec les jeunes pousses des plantations. Or, le glyphosate est classé cancérigène probable par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et présente un danger à la préservation de la biodiversité. L'arrosage du glyphosate tend à transformer les forêts acadiennes mixtes en forêts boréales, composées uniquement de conifères.

Dans les plantations de monocultures, le risque d'incendie est plus élevé. Cette pratique entraîne également un effet dévastateur sur le cerf de Virginie et d'autres espèces puisque le glyphosate élimine une très grande quantité de nourriture dédiée à ces animaux.

Déjà en juin 2015, la Vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick a attribué le déficit annuel de nos forêts (\$7-\$10 millions pour chacune des cinq dernières années) au coût du programme actuel de sylviculture dans un rapport remis à l'Assemblée législative. Au coût d'environ \$1,000/hectare, l'arrosage d'herbicides contribue au déficit annuel des forêts du Nouveau-Brunswick et empêche la régénération naturelle de la forêt.

Par ailleurs, de nombreuses études sur la santé de notre forêt acadienne, révisées par les pairs, ont démontré que les glyphosates peuvent avoir des effets perturbateurs sur le système endocrinien à la fois des animaux, des humains et des poissons, qu'ils peuvent être cancérigènes (augmenter les risques de cancer), tératogènes (augmenter les risques de malformations congénitales), reprotoxiques (diminuer la fertilité) et hépatotoxiques (endommager le foie).

Solutions pour régler le problème :

- Mettre fin à la pratique d'arrosage du glyphosate dans les forêts des terres publiques au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, comme c'est le cas au Québec depuis 20 ans.
- Développer, de consœur avec l'industrie et les communautés, un plan de gestion forestière durable.

Catégorie : forêt acadienne

3. Coupe à blanc dans la forêt acadienne

Après l'épandage du glyphosate, l'autre danger pour la forêt acadienne est la coupe à blanc. Cette dernière change non seulement la structure de la forêt acadienne mixte en forêt boréale, mais aussi rend la forêt vulnérable par rapport à des perturbations comme l'incendie, les insectes et le vent. La forêt acadienne se caractérise par une grande diversité végétale et la présence d'une quarantaine d'espèces d'arbres. Cette diversité se transforme progressivement en une énorme plantation standardisée selon les besoins des compagnies. Ainsi, la suppression des feuillus par les herbicides et la monoculture font disparaître les éléments nutritifs, épuisent les sols, perturbent l'équilibre naturel des écosystèmes et détruisent les habitats de nombreux êtres vivants.

La coupe à blanc a également des effets néfastes sur les activités récréatives et sociales des usagers qui se servent de la forêt acadienne pour pratiquer des activités en nature, tels les randonneurs, les chasseurs et pêcheurs récréatifs, les photographes et le mouvement de Scout par exemple. Avec la pratique intensive de coupe à blanc, l'essence et la définition même de la forêt acadienne se perdent en Acadie. L'identité de cette grande écorégion forestière s'est même vue modifiée il y a quelques années pour se nommer désormais « New England/Acadian forests ».

Avec plus de 80 pour cent de la forêt acadienne mixte disparue sur le territoire des provinces Maritimes, il sera difficile de garantir la continuité à grande échelle de l'écosystème de la forêt acadienne pour les générations à venir sans mesures tangibles pour lui venir en aide. Parmi les provinces Maritimes, la Nouvelle-Écosse a réduit la coupe à blanc de 50% depuis 2011. Ce n'est toujours pas le cas au Nouveau-Brunswick alors que l'Île-du-Prince-Édouard ne dispose que très peu de grandes surfaces témoignant de sa forêt acadienne ancienne.

Solutions pour régler le problème :

- Éliminer la coupe à blanc sur les terres publiques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, comme c'est le cas au Québec depuis plus de 20 ans.
- Développer des stratégies, de concert avec l'industrie, le milieu académique et le milieu environnemental pour permettre à l'écosystème de la forêt acadienne d'être progressivement restauré dans les régions acadiennes et dans les provinces Maritimes.

Catégorie : santé animale et humaine

4. Pollution de champs électromagnétiques

Les radiofréquences qui prévalent ici sont de sources artificielles et proviennent, d'une part, de nos téléphones cellulaires et des téléphones sans fil de maison et d'autre part, de fours à micro-ondes, routeurs Internet sans fil, compteurs électriques intelligents, antennes de radio, de télévision et de téléphonie cellulaire. Les effets potentiels des radiofréquences ont fait l'objet de nombreuses études sur des cellules, sur des animaux de même que chez l'humain. Ces recherches jugent que l'exposition à ces radiofréquences n'est pas sans risque pour la santé et l'environnement. En effet, elles admettent que tout objet, y compris les animaux et le corps humain, qui se trouve dans un rayonnement électromagnétique s'expose à une quantité donnée de radiofréquences.

Aujourd'hui, les citoyennes et citoyens ont besoin d'informations précises et d'études d'impacts sur les effets néfastes cumulatifs des radiofréquences qui pullulent leur quotidien. Car les radiofréquences produites par les téléphones portables sont classées par le Centre international de Recherche sur le Cancer dans la catégorie des cancérogènes possibles pour l'homme. Or, l'usage du téléphone portable est généralisé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estimait, en 2014, à 6,9 milliards le nombre des abonnés dans le monde; sans compter les antennes fixes ou stations de base qui étaient plus de 1,4 million avant l'introduction des 3G et 4G.

Alors que les incidences des champs électromagnétiques de radiofréquences sur l'environnement et l'humain ne sont que partiellement comptabilisées, l'industrie des télécommunications introduit la technologie de la cinquième génération (5G) sans aucune étude d'impact préalable. Cette industrie se propose en effet de déployer quelque 12 000 satellites en basse altitude d'ici 2022 afin d'envoyer à partir de l'espace des signaux de radiofréquences sur l'ensemble du territoire américain et canadien. Une demande est présentement devant le CRTC, opposée par des milliers de scientifiques et citoyens, citant les impacts potentiellement néfastes de cette technologie sur la faune, la flore, les abeilles, les fourmis, les oiseaux migrateurs et l'humain.

Solutions pour régler le problème :

- Un moratoire immédiat sur le déploiement et l'activation du réseau de technologie 5G.
- L'amélioration du réseau de la fibre optique avec une bande passante 10 000 fois potentiellement plus puissante que la 5G, l'interdiction du wifi dans les écoles et garderies.

Catégorie : santé animale et humaine

5. Centrales au charbon

Mise en service en 1993, la centrale thermique au charbon de Belledune produit jusqu'à 490 mégawatts d'électricité. En Nouvelle-Écosse, se sont cinq centrales thermiques au charbon qui produisent un total de 1409 mégawatts d'électricité. La recherche montre que l'utilisation du charbon pour produire de l'électricité génère des polluants atmosphériques qui sont nocifs pour la santé humaine et l'environnement immédiat. Parmi ces polluants on peut citer : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les matières particulaires, le mercure et le méthane. Respirer ces polluants peut contribuer au cancer des poumons, à l'asthme, à d'autres maladies respiratoires et cardiovasculaires et à la mort prématurée.

Selon un rapport de 2019 du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la centrale de Belledune émet par an, sur la période 1994-2018, entre 2,200 à 5,314 tonnes de dioxyde de soufre, entre 5,200 et 7,300 tonnes d'oxydes d'azote et de 22 à 690 tonnes de particules, même si elle est munie d'un certain système de filtrage. En Nouvelle-Écosse, ces émissions toxiques sont encore plus importantes.

Le dioxyde de soufre une fois rejeté dans l'air a des effets néfastes sur le système respiratoire des personnes et des animaux. Une concentration du SO₂ dans l'environnement représente un danger pour la vie et la santé. Les oxydes d'azote, pour leur part, comprennent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté au cours de la combustion s'oxyde rapidement en NO₂ dans l'atmosphère. En se dissolvant dans la vapeur d'eau atmosphérique, le NO₂ produit des acides et interagit avec des gaz et des particules présents dans l'atmosphère pour former des particules connues sous le nom de nitrates et d'autres composés qui peuvent être nocifs pour les humains et les animaux. Comme le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote peut aussi avoir des effets néfastes sur le système respiratoire des personnes et des animaux.

Solutions pour régler le problème :

- Transformer graduellement les centrales à charbon en des centrales de pointe.
- Investir massivement dans les mesures de conservations pour réduire la consommation électrique, acheter des surplus d'électricité venant de sources moins polluantes, par exemple l'hydroélectricité ou bien un mélange d'énergie éolienne et solaire.

Catégorie : eaux naturelles

6. Effluent des usines de pâtes et papiers

Au Nouveau-Brunswick, on compte trois usines de pâtes et papiers en activité à Atholville, Edmunston et Saint-John. Les effluents de ces usines représentent un important danger pour l'environnement, la santé des écosystèmes et la qualité de l'air. Les effluents peuvent provenir du procédé, des aires extérieures de stockage de matières premières ligneuses, des aires extérieures d'entreposage des matières résiduelles ou des lieux d'enfouissement. Généralement, les eaux usées des usines pâtes et papiers contiennent plusieurs dizaines de produits chimiques. On retrouve des acides résiniques et des savons, des acides gras, des alcools diterpéniques, des phytostérols, de phénols chlorés, d'acides chlorés, d'aldéhydes, de cétones, de sucres et d'hydrocarbures aliphatiques et aromatiques. En matière de pollution atmosphérique, ces usines émettent, entre autres, un groupe de gaz ayant une odeur caractéristique d'« œufs pourris » (Soufre réduit total – SRT) et un gaz incolore possédant une forte odeur (dioxyde de soufre) qui peut irriter les yeux, la gorge et les poumons et peut causer d'autres préoccupations pour la santé. Ils contribuent grandement aux pluies acides, lesquelles ont des répercussions sur les lacs et les rivières.

Avec seulement un niveau de traitement primaire les eaux usées de ces usines représentent un danger pour la qualité des eaux surfaces et la vie aquatique. Par ailleurs selon un rapport de Santé Canada, des essais obligatoires de toxicité aiguë en laboratoire ont montré que 75 % des effluents des usines canadiennes de pâte blanchie sont létaux pour la truite arc-en-ciel. Des concentrations aussi faibles que 3,2 % d'effluent brut ont causé la mort de poissons.

Au pays, tant au niveau provincial et fédéral, les règlements limitent les rejets d'AOX (Adsorbable Organic Halogen), de dibenzodioxines et de dibenzofuranes chlorés dans les effluents des usines de pâte blanchie. En Europe par exemple on réduit le plus possible les rejets de chlore organique. Par ailleurs, la Finlande s'intéresse particulièrement aux composés organochlorés de faible masse moléculaire, qui ont une toxicité aiguë et chronique, parce qu'on pense que l'installation de systèmes de traitement secondaire permettra de réduire suffisamment la quantité totale de composés organochlorés libérée dans l'environnement aquatique.

Solutions pour régler le problème :

- Exiger des usines un niveau de traitement secondaire ou tertiaire des eaux usées.

Catégorie : eaux naturelles

7. Pont-jetée de la rivière Avon

Le pont-jetée à Windsor en Nouvelle-Écosse a été construit sur la rivière Avon en 1968. Il est équipé de vannes pour gérer les niveaux d'eau, mais ne comporte pas de passage adéquat pour les poissons. À ce jour, il entrave les migrations des poissons y compris le saumon sauvage de l'Atlantique et l'anguille d'Amérique, deux espèces en péril présentes dans la baie de Fundy. En novembre 2019 le ministère des Transports et de l'infrastructure en Nouvelle-Écosse a dévoilé un projet d'aboteau sur cette rivière (un nouveau pont-jetée) sans toutefois proposer un passage de poissons adéquat et sécuritaire.

L'écosystème de la rivière Avon est comparable à celui de la rivière Petitcodiac au Nouveau-Brunswick. Les deux rivières sont des estuaires macro-marémoteurs de la baie intérieure de Fundy qui partagent les mêmes caractéristiques de variations de marée de plus de 6 mètres survenant deux fois par jour, des charges de sédiments et une liste identique d'espèces de poissons anadromes historiquement présentent. Avec la construction des structures chaussées-aboteaux, il y a un risque élevé d'obstruction du passage de poisson et la perte d'habitat pour toutes les espèces de poissons.

Dans les critères de conception de la passe à poissons proposés en 2019 par le ministère des Transports et de l'infrastructure en Nouvelle-Écosse, il n'y avait aucune référence aux facteurs critiques dans la baie intérieure de Fundy liés à la salinité, la différence de température entre les eaux de marée et le bassin d'amont ou le problème de la turbidité. Il n'y a pas non plus de référence à l'exigence d'attirer les poissons par la passe à poissons au moyen des portes / niveau de manipulations du bassin d'amont. Il n'y a également aucune référence au besoin de manipuler les portes / niveaux bassin d'amont afin d'atteindre la migration en aval. Les critères et hypothèses retenus pour la conception de ce projet sont donc incomplets, insuffisamment approfondis et entraîneront un passage du poisson inacceptable à cette structure de contrôle.

Solutions pour régler le problème :

- Rétablir la libre marée dans la rivière Avon, comme ce fut le cas avec la rivière Petitcodiac.
- Approfondir les critères et hypothèses de conception du projet.
- Revoir le coût et les bénéfices du projet.

Catégorie : eaux potables

8. Consommation excessive de l'eau

À l'heure actuelle, 60% des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois s'approvisionnent en eau par l'intermédiaire de puits privés (40%) et municipaux (20%). Il existe plus de 100 000 puits privés dans la province et environ 2 000 puits sont creusés ou approfondis chaque année. Avec la demande grandissante en eau potable et les sécheresses qui sont de plus en plus fréquentes, les ressources en eau sont menacées et fragilisées. Pour la période de sécheresse de l'année 2020, le Nouveau-Brunswick reste la province la plus touchée, malgré sa grande richesse en eau de surface et souterraine.

Par ailleurs, la province était aussi la deuxième au pays avec la plus forte utilisation moyenne d'eau par habitant au quotidien en 2017 soit 615 litres. La moyenne nationale était de 427 litres. Les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois utilisent seulement 5% de leur consommation d'eau à la maison pour s'hydrater et cuisiner et 30% dans leur chasse d'eau, selon le gouvernement provincial.

De façon générale, l'offre en eau douce devrait continuer à répondre à la demande au pays puisque 20 % des ressources d'eau douce de la planète se trouvent au Canada. Cependant, les opérations de traitement des eaux entraînent des coûts, tant pour l'État que pour l'environnement. Si les citoyens économisent leur eau potable, plus ils diminuent la pression exercée sur les eaux douces situées dans leur région. De gestes très simples en conservation, tels qu'installer des toilettes ou pommes de douches à faible débit, fermer le robinet lorsqu'on se brosse les dents ainsi que diminuer l'arrosage des gazons permettent de réduire la consommation d'eau de façon importante.

Solutions pour régler le problème :

- Établir un incitatif provincial pour encourager les citoyens à économiser l'eau
- Sensibiliser la population et les communautés sur la fragilité de l'eau.
- Mener davantage de recherches sur la qualité des eaux de puits résidentiels, en réduisant ou en éliminant les frais d'analyse de la qualité qui sont d'environ 250\$ par habitation.
- Mener davantage de recherches sur les limites et la capacité d'extraction d'eau souterraine à des fins industrielles (vente d'eau potable ou l'industrie minière).

Catégorie : eaux côtières

9. Engins de pêche fantômes

En Acadie, la mer et l'industrie de la pêche ont largement façonné l'histoire des communautés tant sur le plan culturel et commercial. En dépit de l'importance majeure de cette industrie dans l'économie, les engins de pêche fantômes représentent un danger et un problème grandissant pour certaines espèces aquatiques, les humains et la santé de nos écosystèmes côtiers. Suivant des données de la pêche commerciale depuis les années 1970, on estime aujourd'hui qu'entre 30 000 et 40 000 casiers de crabes auraient été perdus dans les eaux du sud du golfe de Saint-Laurent, sans compter les filets de pêche, les cordes et les déchets plastiques.

Cependant, ces chiffres pourraient être loin de la réalité, puisqu'il est difficile d'évaluer avec précision la quantité d'équipements de pêche qui se sont accumulés au fond du golfe. Ces déchets posent un problème majeur pour les plages et l'écosystème marin, notamment pour les crustacés et les mammifères marins qui en dépendent. Il crée aussi un risque pour l'industrie de la pêche, la présence de nombreux déchets compliquant le travail des pêcheurs.

Le problème occasionné par ces déchets fantômes a aussi des incidences plus durables, notamment au niveau de la production de microplastiques issus de la fragmentation d'objets de plastiques. Ces éléments peuvent être invisibles à l'œil nu, être ingérés par de très petits organismes et se retrouver ainsi dans la chaîne alimentaire. Puisque cette matière peut perdurer longtemps dans l'environnement, la charge toxique de ces déchets peut ainsi affecter la santé des poissons, des crustacés et des mammifères marins de nos côtes.

Solutions pour régler le problème

- Soutenir et accélérer les efforts de récupération, de collecte et de recyclage des déchets de pêche le long des côtes et des plages de l'Acadie.
- Développer des outils plus performants pour mesurer le problème ainsi que le succès des programmes de récupération.
- Prolonger le Fonds fédéral pour les engins fantômes au Canada Atlantique.
- Impliquer et outiller davantage plus de pêcheurs et d'associations de pêcheurs dans les projets de récupération et de nettoyage des côtes en Acadie.

Catégorie : eaux récréatives

10. Accès public aux plages et aux rivières

Partout dans les Provinces Maritimes, l'accès aux plages, aux lacs et aux rivières est de plus en plus privatisé. Dans les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick, plus de 95% des accès sont sur des terres privées sans droit public de passer et repasser. Une telle situation peut occasionner des conflits en cas d'une grande demande des usagers à une plage ou à un cours d'eau donné. Or, la loi sur les terres et les forêts de la Couronne de juillet 1980, dans ses articles 15 et 16, indique que : « nul ne peut construire ou placer une barrière ou un obstacle en vue d'empêcher le libre passage du public le long d'une rive de rivière, d'un lac ou d'un cours d'eau sur laquelle il y a un droit public de passer et repasser. »

Dans la province, le ministère de l'Énergie et des Ressources du Nouveau-Brunswick est l'autorité principale des plages et des terres publiques submergées (fond d'un lac, le lit d'une rivière ou le fond de la mer). Toutefois, des municipalités et les commissions régionales peuvent aménager et gérer des plages ou des accès à de libre passage du public. Ce que nous constatons cependant dans les régions acadiennes, beaucoup de rivières pouvant être considérées comme faisant partie du patrimoine naturel de leurs communautés sont dépourvues d'accès publics sécuritaires. La rivière Petitcodiac est l'un de ces exemples à la suite des travaux d'enrochement des berges à Moncton.

Solutions pour régler le problème :

- Reconnaître, dans un premier temps, l'importance de l'enjeu de l'accès public aux plages et aux rivières en Acadie.
- Interdire toute nouvelle contrainte à l'accès sécuritaire aux plages et aux rivières par le refus de toute nouvelle demande proposée.
- Créer un fonds d'investissement fédéral, provincial et municipal visant l'aménagement ou la restauration d'accès publics sécuritaires aux plages et aux rivières de l'Acadie.

Références et sources d'information

<https://www.acadienouvelle.com/actualites/2020/07/14/dossier-a-la-peche-aux-dechets-de-la-peche/>

<https://corridorcanada.ca/resource/shippagan-lameque-miscou-peche-acadie/>

<https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/281879fre.pdf>

http://belsp.uqtr.ca/id/eprint/624/13/Demers_recherche_eaux_usees_A.pdf

<https://cwn-rce.ca/wp-content/uploads/2018/08/CWN-Rapport-du-comite-national-Gestion-des-contaminants-dans-les-eaux-usees-2018.pdf>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1167343/deversement-dechets-baie-chaleurs-petit-rocher>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1119549/deversement-eaux-usees-shediac-pluie-acadie-nouveau-brunswick>

Canada, Environnement Canada, Canada, Direction générale de la coordination et des politiques relatives à l'eau, & Bureau national des recommandations et des normes. (2003).

Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux: protection de la vie aquatique : ion nitrate. Ottawa: Environnement Canada.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1398264/glyphosate-foret-nouveau-brunswick>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1403782/glyphosate-herbicides-forets-sante-cancer-projet-loi-verts-acadie>

<https://www.renb.ca/en/component/tags/tag/glyphosate-ban>

<https://astheure.com/2013/12/02/quel-avenir-pour-la-foret-acadienne-simon-delattre/>

<http://notreforettest->

ellelanotre.com/Notre_foret_est_telle_vraiment_la_notre/Commencez_ici.html

<https://petitions.noscommunes.ca/fr/Petition/Details?Petition=e-2675>

Clements, J. C., & Chopin, T. (2016). Ocean acidification and marine aquaculture in North America: potential impacts and mitigation strategies. *Reviews in Aquaculture*, n/a-n/a.

<https://doi.org/10.1111/raq.12140>

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Air-Lair/Class-Categorie1/NBPowerBelledune/ProfilInstallation.pdf>

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/pollution-atmospherique/polluants/principaux-contaminants/oxydes-azote.html>

<https://voixfemmesnb-voiceswomennb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Air-Lair/AirQuality-QualiteDeLair/RapportQualiteLairAtholville.pdf>

https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/ewh-semt/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/contaminants/ps11-lsp1/pulp_mill_effluents_pate_blanchie/pulp_bleaching_pate_blanchie-fra.pdf

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/prri/eval-rejet-eauxusees-usinepp.pdf>

<https://www.acadienouvelle.com/actualites/2020/02/25/le-sort-de-la-centrale-de-belledune-depend-dun-accord-avec-ottawa/>

https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/ewh-semt/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/contaminants/ps11-lsp1/pulp_mill_effluents_pate_blanchie/pulp_bleaching_pate_blanchie-fra.pdf

<https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-92-269.pdf>

<https://www.acadienouvelle.com/actualites/2018/11/06/irving-ecope-de-lune-des-plus-lourdes-amendes-jamais-imposees-au-canada/>

<https://collections.ola.org/mon/29011/332713-f.pdf>

<https://ici.exploratv.ca/blogue/eau-potable-canada-menacee/>

https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/2119_evaluation_champs_electromagnetiques_radiofrequences.pdf

<https://ecopaysdecocagne.ca/images/publications-bassin-versant/livret-planification-cotiere-durable.pdf>